

Définition et mesure

Diverses statistiques sont utilisées pour mesurer les inégalités de revenu. L'indicateur retenu ici est « l'écart interdécile », qui est l'écart entre le décile supérieur et le décile inférieur de la distribution (les 10 % de travailleurs qui perçoivent les gains les plus élevés et les plus faibles) au revenu médian (niveau de salaire qui divise les salariés en deux groupes de taille égale). Dans cette section, D9 est la limite supérieure du neuvième décile de la distribution des gains (qui correspond à la limite basse du décile supérieur), D1 est la limite haute du décile inférieur, et D5 correspond aux gains médians.

Les informations présentées ici se rapportent d'une manière générale aux salariés qui travaillent à *plein-temps*. Les gains sont mesurés bruts, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales employé. Ils comprennent le salaire de base, la rémunération des heures supplémentaires, les primes, le 13^e ou 14^e mois, et les allocations périodiques ou non, mais peuvent exclure certains éléments de la rémunération des dirigeants tels que les stock-options. Les données qui figurent dans la base de données de l'OCDE sur les salaires sont tirées de différentes sources nationales (enquête auprès des ménages, enquête auprès des établissements et registres administratifs) qui peuvent différer par la couverture des différentes composantes des gains, les périodes de référence (annuelle, mensuelle, journalière et horaire) et le traitement des très hauts salaires dans les estimations basées sur les enquêtes (plafonnement). Ces différences peuvent jouer sur l'évaluation des différences de la distribution des gains selon les pays, et leur variation dans le temps.

L'évolution de l'inégalité des revenus salariaux depuis le début des années 90 diffère selon qu'il s'agit de travailleurs situés en haut ou en bas de la distribution. S'agissant du premier groupe, le rapport D9/D5 a augmenté modérément mais régulièrement dans la plupart des pays de l'OCDE. L'augmentation moyenne a été supérieure à 4 % parmi les 11 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données sur toute la période, mais proche de 10 %, voire plus, en Australie et en Suède, cependant qu'au Japon ce rapport a connu une baisse modérée. Si l'on considère la moitié inférieure de la distribution, cependant, les variations ont été négligeables. Le rapport D5/D1 a connu une hausse moyenne marginale, avec une baisse dans cinq pays de l'OCDE et une augmentation sensible (5 % ou plus) seulement au Danemark, en Allemagne et en Suède.

Il existe aussi quelques différences sensibles d'un pays à l'autre dans l'importance des inégalités de salaire. Il n'est pas étonnant de constater que les inégalités de salaire entre travailleurs à plein-temps sont plus importantes dans la partie supérieure de la distribution que dans la partie inférieure dans la plupart des pays de l'OCDE (sauf au Canada, en Corée et en Suisse). Pendant toute la décennie 90 et le début des années 2000, les écarts interdéciles D9/D5 et D5/D1 affichaient des valeurs inférieures à 2 dans tous les pays représentés sur le tableau EQ2.1, à l'exception des États-Unis.

Les différences selon les pays des inégalités de salaire à la partie inférieure de la distribution tiennent en partie à l'existence dans certains d'entre eux d'un *salaire minimum légal* qui s'applique à la plupart des travailleurs. Ce salaire minimum influe sur l'inégalité des salaires en définissant un plancher de salaire pour les travailleurs à faible rémunération, au risque d'évincer du marché du travail certains travailleurs (notamment les moins qualifiés). Les données du graphique EQ2.2 se rapportent au salaire minimum légal applicable aux travailleurs adultes, en pourcentage du salaire médian des travailleurs à plein-temps. En 2003, ce rapport a beaucoup varié dans l'ensemble des pays de l'OCDE, de 30 % ou moins au Mexique, en Corée et en Espagne à 50 % ou davantage en France, en Australie, au Luxembourg et aux Pays-Bas. En Irlande et au Royaume-Uni, où un salaire minimum national a été introduit à la fin des années 90, ce rapport se situe autour de 40 %. Depuis 1980, le ratio du salaire minimum au salaire médian est en moyenne descendu de 50 % à 43 %, mais il a augmenté en France et dans d'autres pays d'Europe continentale.

Indicateurs de l'état de la société : Mobilité intergénérationnelle (EQ4), Persistance de la pauvreté (EQ7), Emploi (SS1).

Indicateurs de réponse de la société : Dépenses sociales publiques (EQ5), Prestations hors emploi (SS6).

EQ2.1. Accroissement modéré de l'inégalité salariale dans la moitié supérieure de la distribution, stabilité à la moitié inférieure

Écarts interdéciles, gains bruts des salariés à plein-temps

	Ratio D9/D5				Ratio D5/D1			
	1990 ¹	1995 ²	2000 ³	2003 ⁴	1990 ¹	1995 ²	2000 ³	2003 ⁴
Australie	1.7	1.8	1.8	1.9	1.7	1.6	1.7	1.6
Belgique	1.5	1.5	1.3	1.4
Canada	1.8	1.9	2.0	2.0
République tchèque	..	1.7	1.8	2.3	..	1.6	1.7	1.7
Danemark	1.6	1.7	1.7	1.8	1.4	1.4	1.4	1.5
Finlande	1.7	1.7	1.7	1.7	1.5	1.4	1.4	1.4
France	2.0	1.9	2.0	2.0	1.6	1.6	1.6	1.6
Allemagne	1.7	1.8	1.8	1.8	1.6	1.6	1.6	1.7
Japon	1.9	1.8	1.8	1.8	1.7	1.6	1.6	1.6
Corée	2.1	1.9	1.9	2.0	1.9	1.9	2.1	2.0
Nouvelle-Zélande	1.7	1.8	1.5	1.6
Norvège	1.4	1.5	1.4	1.4
Pologne	1.8	2.0	2.0	..	1.7	1.7	1.8	..
Portugal	2.1	2.2	1.5	1.4
Espagne	..	2.1	..	2.1	..	2.0	..	1.6
Suède	1.5	1.6	1.7	1.7	1.3	1.4	1.4	1.4
Suisse	1.7	1.7	1.7	1.8	0.0	1.6	2.0	1.8
Royaume-Uni	1.9	1.9	1.9	2.0	1.8	1.8	1.8	1.8
États-Unis	2.1	2.2	2.2	2.3	2.0	2.1	2.0	2.1
OCDE-11	1.8	1.8	1.9	1.9	1.7	1.7	1.7	1.7

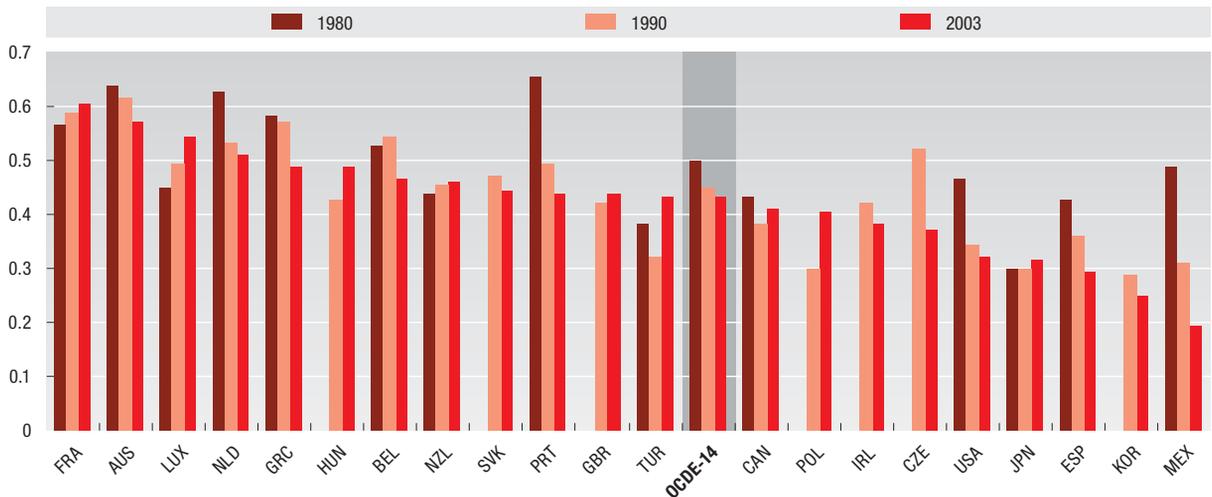
Note : Les données se rapportent aux salariés à plein-temps. D9/D5 est le rapport de la limite supérieure des gains des salariés du 9^e décile de la distribution aux gains médians. D5/D1 est le rapport des gains médians à la limite supérieure des gains des salariés du 1^{er} décile de la distribution.

1. 1991 pour la Suisse.
2. 1996 pour la République tchèque.
3. 1999 pour la République tchèque et la Pologne; 2001 pour le Portugal.
4. 2002 pour la Finlande, la France, l'Allemagne, la Corée, la Norvège, l'Espagne et l'OCDE-11.

Source : Base de données de l'OCDE sur les revenus.

EQ2.2. En moyenne, le salaire minimum baisse par rapport au salaire médian

Rapport du salaire minimum au salaire médian des adultes travaillant à plein-temps, 1980, 1990 et 2003

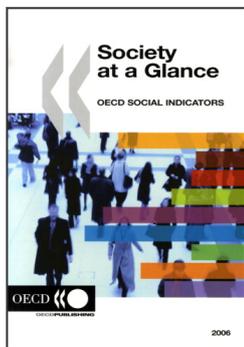


Note : Les données se rapportent au salaire minimum légal fixé par la législation, par décret ou par des conventions collectives ou des décisions (sentences) de portée nationale qui s'appliquent aux travailleurs adultes. Les pays sont classés de gauche à droite dans l'ordre décroissant du rapport du salaire minimum au salaire médian en 2003. Pour l'Australie, il s'agit du salaire minimum fédéral applicable aux travailleurs relevant des sentences fédérales mais a aussi été généralement étendu aux salariés relevant des sentences au niveau des États et couvre par conséquent la grande majorité des travailleurs, en particulier parmi les travailleurs à bas salaire qui ont le plus de chances d'être touchés.

Source : Base de données de l'OCDE sur les salaires minimum.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/035182557721>

Pour en savoir plus ■ OCDE (1996), « Inégalités de salaire, emplois à bas salaire et mobilité salariale », *Perspectives de l'emploi*, OCDE, Paris. ■ OCDE (1998), « Tirer le meilleur parti possible du minimum : salaire minimum légal, emploi et pauvreté », *Perspectives de l'emploi*, OCDE, Paris.



Extrait de :
Society at a Glance 2006
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Inégalités de salaire », dans *Society at a Glance 2006 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/soc_glance-2006-16-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.